



# Les faux ordres de virements internationaux

# **Plan de l'intervention :**

- Définition**
- Caractéristiques du fovi**
- Les chiffres**
- Prévention**
- Action de la section de recherches**
- Quelques exemples**
- Conclusion**



# Définition :

Cette **escroquerie** communément appelée « **arnaque ou fraude au président** » ou « **changement de RIB** » consiste à **tromper intentionnellement** une personne physique ou morale en recourant à des **moyens frauduleux** (usage faux nom, fausse qualité, mise en scène destinée à corroborer le mensonge) pour obtenir la **remise volontaire de fonds par virement bancaire** .



# Les caractéristiques des FOVI

## .QUAND ?

.Très souvent réalisés les veilles de week-end, de jours fériés, durant les périodes de congés.

## . COMMENT ?

– usage de faux noms/fausses qualités,

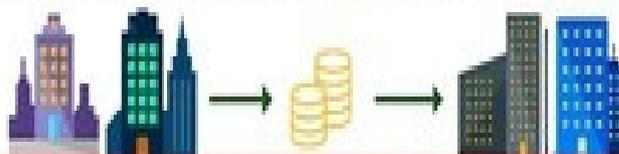
– contact téléphonique et/ou mail,

– mise en confiance des collaborateurs grâce à **l'ingénierie sociale**,

– Pression psychologique visant à abolir le discernement (relances incessantes **-urgence-** **confidentialité**).



# Faux Ordres de Virement International!



Comprendre comment fonctionnent les faux ordres de virements en 4 étapes !

01

## Ingénierie sociale

Collecte d'informations pour bien connaître l'entreprise et ses dirigeants.



02

## Usurpation d'identité

Demande par mail ou téléphone d'effectuer un ordre de virement international, urgent et confidentiel, en se faisant passer pour un directeur.



03

## Relances incessantes

En mettant la pression sur l'interlocuteur ou en essayant de gagner sa confiance.



04

## Transfert d'argent

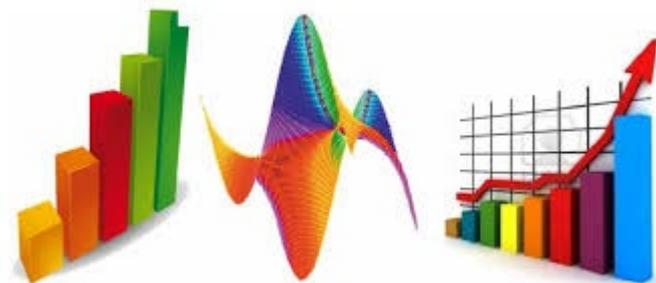
L'argent est transféré sur un autre compte à l'étranger. Officier d'annuler l'opération.



# FOVI

# Les chiffres :

*(sources ministère de l'intérieur)*



Entre le début du phénomène en 2010 et 2017 :

- **2300 sociétés** et entités administratives victimes,
- **Préjudice estimé à 639 millions d'euros** (faits commis) et **1,2 milliards d'euros** (tentatives).

# LA PREVENTION :

(source AFB : guide de sécurité)

- **FORMALISER** une procédure interne pour la réalisation des virements ,
- **SENSIBILISER et FORMER** les collaborateurs,
- **MAITRISER** la diffusion d'informations relatives à l'entreprise,
- **FAIRE PREUVE DE BON SENS,**
- **VERIFIER** ,
- **SECURISER** les accès à distance aux compte bancaires installations informatiques,
- **ALERTER** : la banque et les services de police.



# L'ACTION DE LA SECTION DE RECHERCHES :

.L'objectif principal des enquêteurs est le même que celui poursuivi par la victime : **recupérer les fonds.**



.L'ennemi n°1 qui passe. Une **action immédiate** optimise les chances de récupérer les fonds.



# **LES MOYENS :**

## **• Les moyens humains :**

- Enquêteurs financiers (DEFI),
- Enquêteurs nouvelles technologies (N'tech).

## **• Les moyens d'action :**

- Intervention auprès de la banque « recall » – TRACFIN,
- Canal de coopération policière (Europol-SIENA-PIAC-ASI),
- Canal de coopération judiciaire (DEE –DEPI- CRI).



## QUELQUES EXEMPLES :

# Cas n°1 :

- **Manière d'opérer** : l'auteur se fait passer par email pour KPMG- demande de fonds cadre OPA - **montant 254 000 €** environ (virement unique),
- **Interlocuteur** : comptable de l'entreprise,
- **Mise en confiance** : discrétion – comptable donne son numéro de gsm personnel- signature identique à celle du dirigeant,
- **Destination des fonds** : Chine (compte rebond ) puis Hong Kong,
- **Issue** : Blocage des fonds par police HK (contact ASI- dépôt de plainte en ligne autorités HK).

# Cas n°2

• **Manière d'opérer** : auteur se fait passer pour KPMG – contact tph -donne adresse email dirigeant (faux nom de domaine)- But du transfert de fonds : rachat partiel société à l'étranger- montant environ **400 K€** (6 virements-3 jours)

• **Interlocuteur** : DAF

• **Mise en confiance** : discrétion – utilisation exclusive adresse email communiquée

• **Destination des fonds** : Hongrie-Portugal

• **Issue** : impossibilité recall des fonds via canal bancaire et coopération policière.

## Cas n°3 :

- **Manière d'opérer** : demande de virement par email émanant du « directeur » de la société – RIB communiqué – montant : environ 20 000 €,
- **Destination des fonds** : Royaume-Uni,
- **Interlocuteur** : directrice adjointe de la société,
- **Issue** : après contact de la SR avec la banque et DS tracfin : recall positif,



# Conclusion :

**Les FOVI ne sont pas une fatalité. Cela « n'arrive pas qu'aux autres ! » :**

- Prévention, vigilance et rigueur en sont les remparts,
- Les chances de « guérison » sont faibles,
- L'issue, lorsqu'elle n'est pas fatale, laisse de graves séquelles.

